

Pois, 1 Paul Larivière, 2 E Girouard
Gaudriole, P. Valérien.
Avoine, P. Ménard.
Foin, N. Courtemanche.
Pâturage, P. Ménard.
Sarrasin, P. Valérien.
Blé d'inde, J. Girouard.
Lin, N. Lamoureux.
Patates, P. Larivière.
Jardin, P. Valérien.

Paroisse de St Charles

Terre, 1 A Jacques, 2 M Laroso, 3 B Dion.

Blé, 1 A Hébert, 2 M Minet.

Orge, 1 A Hébert, 2 J B Dion.

Pois, 1 H Gendron, 2 M Remi.

Gaudriole, 1 B Dion, 2 C Messier.

Avoine, 1 L Pratte, 2 P Lucier.

Pâturage, 1 Jos Lucier, 2 B Dion.

Patates, 1 H Messier, 2 L Chicoine.

Blé d'inde, 1 A Pratte, 2 Jos Bergeron.

Lin, 1 A Hébert, M Rémy.

Tabac, L Chicoine.

Jardin, 1 O Hébert, 2 A Hébert.

Le secrétaire de la société aurait désiré transmettre à la publication cette liste avant ce jour, mais il en a été empêché par le retard causé dans la réception des listes de certaines paroisses.

Résultat de la convention de St. Louis.

Les délégués des diverses chambres de commerce des Etats-Unis assemblés à St. Louis ont résolu d'aviser le congrès de nommer une commission qui s'aboucherait avec des commissaires canadiens afin d'élaborer un traité commercial entre eux et nous. Ce traité devrait, suivant eux, avoir pour les résolutions suivantes :

1. L'introduction en franchise de tous les articles des manufactures et des produits du Canada aux Etats-Unis et vice versa.

2. L'adoption de lois uniformes pour les deux pays, pour l'imposition des droits d'importation et pour la taxation intérieure, le montant collecté devant être placé dans un trésor commun et divisé entre les deux gouvernements d'une manière équitable.

3. L'admission des vaisseaux canadiens sur les registres américains et à tous les privilèges du commerce des côtes et à l'étranger.

4. L'élargissement des canaux du Canada à ses frais et l'amélioration de la navigation du Saint Laurent. Le Canada devra de plus aider à la construction d'un grand chemin de fer intercolonial.

En franchement, nous nous attachons à d'autres choses !

Depuis que le traité de réciprocité est abrogé, nous avons pu constater le déclin à peu près général de la population des Etats-Unis de revenir à un état de choses semblable à celui qui existait avant l'abrogation de ce traité. Ce désir s'est manifesté maintes et maintes fois dans des assemblées publiques, dans la Presse, et au moyen de requêtes, ou

de protêts. Après cela, les Canadiens étaient autorisés à croire qu'à cette convention, à laquelle on avait pris la peine d'inviter nos sommités commerciales, on parlerait sérieusement d'un renouvellement du traité de réciprocité et qu'on poserait là les bases de ce traité, devant peu différer de l'ancien.

Nous avons été trompés dans notre attente : l'esprit *Yankee* est encore venu se glisser là, avec son impudence, il faut dire. Les délégués des Etats-Unis ont parlé comme si d'avance ils s'étaient dit que cette rencontre ne devait être pour eux qu'une occasion de nous engager à ne pas résister plus longtemps aux tendres assauts de la *Vierge Américaine*. Ces bons voisins ne peuvent se figurer que le petit peuple qui veut vivre indépendant à côté d'eux, soit sérieux dans son projet de ne jamais lier son sort au leur.

Heureusement, il s'est trouvé là un homme, M. Howland, du Haut Canada, qui leur a dit avec énergie que l'opinion publique en Canada était opposée à l'annexion.

L'abrogation du premier traité de réciprocité a eu pour motif principal celui de nous affamer, afin de nous entraîner plus tôt dans le giron de la république voisine. Mais nous avons pu déjouer tous ces plans, et marcher dans la voie de la prospérité en dépit de cette pression qu'on avait voulu exercer sur nous. Nous ferons encore de même, si on n'a pas d'autres conditions à nous présenter pour servir de base à nouveau traité de réciprocité.

"L'adoption des résolutions ci-dessus relatées nous obligerait, comme le dit la *Minerve*, d'adopter des lois uniformes pour l'imposition des droits d'importation et pour la taxation intérieure le montant recueilli devant être placé dans un trésor commun et divisé entre les deux gouvernements d'une manière équitable. Ainsi, il nous faudrait nous surtaxer autant que les Etats-Unis, lutter sur un pied absolu d'égalité contre leurs manufactures et en fin de compte recevoir une partie de l'imposition des droits sur les produits étrangers. S'riens-nous bien sûrs que nous aurions justice dans cette répartition de la part d'une commission où l'influence numérique des Etats-Unis serait naturellement prépondérante ? Il nous est permis d'en douter et c'est des Américains que nous pouvons dire avec vérité :"

"Timeo Danaos et dona ferentes.

Cette union douanière demanderait une modification considérable de nos relations avec la métropole.

Mais laissons de côté cette question, et supposons que cette modification s'opère du consentement de l'Angleterre et du nôtre, nous resterions seuls en face de nos voisins. Alors se présenterait pour nous la question de savoir si une union douanière ne serait pas le plan sur lequel nous glisserions vers l'annexion politique ? Pour nous cette question ne fait pas doute. Nous

considérons qu'une annexion commerciale du Canada aux Etats-Unis ne serait qu'un procédé préliminaire pour en arriver à l'annexion politique. Or, l'on sait trop bien que nous ne voulons pas de cette dernière, pour qu'il nous soit nécessaire de formuler notre opposition à la première.

Le Canada possède tout ce qu'il faut pour devenir un pays indépendant : le peuple est intelligent et laborieux ; nous avons des ressources inépuisables sous tous les rapports, notre position géographique est enviable, et l'espace ne nous sera jamais défaut. Une nation ainsi favorisée ne peut vouloir sacrifier son autonomie sociale sans auparavant soutenir longtemps, et très longtemps la lutte. Elle doit sans cesse tendre à l'indépendance, même au prix de quelques sacrifices momentanés.

AQUEDUC.

La question d'un aqueduc a été agitée dans notre feuille, d'abord par un correspondant, puis par un article éditorial. Ces suggestions ne sont pas restées lettre morte. Quelques personnes se sont emparées de l'idée, et nous voyons aujourd'hui ce projet en voie de réussite.

M. Martel, de l'Assomption, est venu faire des propositions aux citoyens de St. Hyacinthe, qui les ont bien accueillies. M. Martel veut organiser une compagnie à fonds social avec un capital de \$25,000, coût probable de l'amélioration dont il s'agit. Et il ne demande — non à la corporation — mais aux citoyens de prendre des parts qu'au montant de \$2,500 à \$3000 ; il se charge de trouver la balance ailleurs. Les actions sont de \$20 chacune.

La compagnie aura l'entière administration de ses affaires, et la corporation n'aura d'autres choses à faire qu'à donner à cette compagnie la permission de passer les tuyaux conducteurs de l'eau dans les rues.

Ainsi, on le voit, c'est une entreprise privée, auxquels les citoyens ne peuvent avoir aucune objection, car cette construction n'augmentera en rien leurs taxes ; et puis, ne prendront de l'eau à l'aqueduc que ceux qui le voudront.

M. Martel se propose de faire venir l'eau des coteaux de St. Dominique, où il y a paraît-il, plusieurs sources qui peuvent être utilisées pour cette fin, et assez abondante pour alimenter le réservoir qu'il faudrait construire.

Vendredi dernier, il y a eu à l'hôtel de Ville, une assemblée des citoyens présidée par son Hon. le Maire, où ce projet a été exposé. Nous devons dire qu'il a été reçu avec une grande faveur ; aucune opposition ne s'est manifestée.

M. Roy invité à dire quelques paroles sur le sujet, a fait voir d'une manière très lucide les avantages que nous retirerions de cette amélioration. Nous